

PREFET DE LA REUNION

Saint Denis, le 05 mars 2020

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

ARRETE n° 2020 - 377 /SG/DRECV

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2018-2225/SG/DRECV
du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale de
la nature, des paysages et des sites.**

LE PREFET DE LA REUNION

chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment l'article L 341-16 et les articles R 341-16 à R 341-25 ;

VU l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU la lettre du 24 février 2020 de l'association Objectif Paysage ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture.

ARRETE :

ARTICLE 1er - La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites fixée par l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 est modifiée comme suit :

*** Formation spécialisée dite "de la nature":**

au lieu de :

Titulaire M. Michel REYNAUD Paysagiste	Suppléante Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste
--	---

Lire :

Titulaire	Suppléante
Mme Marthe BOULLENGER Paysagiste	Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste

*** Formation spécialisée dite "des sites et paysages"cas général :**

au lieu de :

Titulaire M. Michel REYNAUD Paysagiste	Suppléante Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste
--	---

Lire :

Titulaire	Suppléante
Mme Marthe BOULLENGER Paysagiste	Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste

*** Formation spécialisée dite "des sites et paysages"cas spécifique :**

au lieu de :

Titulaire M. Michel REYNAUD Paysagiste	Suppléante Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste
--	---

Lire :

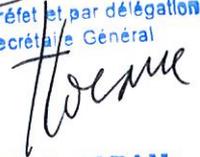
Titulaire	Suppléante
Mme Marthe BOULLENGER Paysagiste	Mme Audrey BURLOTTO Paysagiste

Le reste, sans changement

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM